

**Dossier d'habilitation, de renouvellement et de bilan  
Diplôme d'Université**

<b>Intitulé :</b>	<b>DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE PARAMEDICAL de PATHOLOGIE NEUROVASCULAIRE</b>
<b>Domaine :</b>	
<b>Niveau du diplôme :</b>	
<b>Niveau requis :</b>	
<b>Durée de la formation :</b>	1 ans
<b>Formation diplômante :</b>	
<b>Année d'ouverture :</b>	
<b>Année d'échéance :</b>	

## I - Fiche d'identité de la formation

### 1 – Responsables

**Responsable(s) de la formation :**

Nom, prénom	Qualité	CNU/champ disciplinaire	E-mail professionnel
NEAU Jean-Philippe	PU-PH	Neurologie	Jph.neau@univ-poitiers.fr

**Autres responsable(s) de la formation :**

Nom, prénom	Responsabilité	E-mail professionnel
		@univ-poitiers.fr
		@univ-poitiers.fr
		@univ-poitiers.fr

### 2 – Références institutionnelles

**UFR, école ou institut :**

**Localisations des enseignements (citer toutes les localisations envisagées) :** PARIS

**Partenariats locaux, nationaux ou internationaux, co-habilitation, co-diplomation, délocalisation à l'étranger :**

Date et avis du Conseil de Faculté, d'Ecole ou d'Institut :

Date et avis du CEVU :

Date et avis du CA :

En cas de renouvellement, préciser la date de création initiale (*vote CA*) :

### 3 – Type de diplôme et effectifs attendus (cocher les cases correspondantes)

Type de formation	Oui / Non	Effectif attendu
Formation initiale		10
Formation continue		40
A distance		

## II – Objectifs et contexte de la formation

### 1. Objectifs pédagogiques

**a – Objectifs scientifiques (connaissances) :** Le but de ce DIU Paramédical de Pathologie Neurovasculaire est d'apporter une formation de qualité aux professionnels paramédicaux dans le domaine des accidents vasculaires cérébraux (AVC).

Les objectifs de cette formation sont donc de : donner aux candidats une formation théorique approfondie dans le domaine de la pathologie neurovasculaire; d'apporter aux candidats une compétence dans la prise en charge des patients atteints d'AVC, quel que soit le niveau de la filière où ils sont susceptibles d'intervenir et de contribuer ainsi à une permanence des soins de qualité dans l'ensemble de la filière de prise en charge des AVC

Cela se déroulera en 4 modules de 20 heures chacun répartis sur 2,5 jours: présentation des AVC et examens complémentaires (module 1), prise en charge à la phase aiguë des AVC (module 2), après la phase aiguë (module ), Handicap, Ethique, Evaluation et Recherche (module 4)

**b – Objectifs professionnels (compétences) :** Ce DIU est national et coordonné par 8 universités dont Poitiers. Il a pour but de former les professionnels soignants de santé à la connaissance et à la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux. Il est particulièrement destinés aux soignants intervenant dans la filière de prise en charge des AVC de la phase aiguë (Unités Neurovasculaires, unités de soins de suites spécialisées ou non et intervenants libéraux)

### 2. Place de la formation dans l'offre de l'établissement, articulation avec les autres formations

### 3. Partenariats

## III – Organisation de la formation

### 1 - Contenus et types d'enseignement

Volume horaire global pour un étudiant pour ce diplôme : 200 heures

Dont :

- cours : 80 heures
- TD : heures
- TP : heures
- Travail personnel : 50 heures
- stage : 2 semaines soit 70 heures (base : 35h/semaine)

**Précisions sur les contenus et articulation :**

**Précisions sur le stage et articulation avec la formation (justifier la présence d'un stage dans la maquette) :** Un stage de 2 semaines pendant l'année du DIU doit être réalisé dans une Unité NeuroVasculaire agréée par le Conseil National Pédagogique ou un service de Médecine Physique et de Réadaptation prenant en charge les AVC. Ce stage sera noté sur 20 (coefficient 1)

## 2 - Equipe pédagogique

## a – Intervenants académiques :

Nom et qualité des enseignants	Section CNU/champs disciplinaire	Nom et qualité des enseignants	Section CNU/champs disciplinaire
Pr Mathieu ZUBER (Paris)	Neurologie	Pr Pierre CLAVELOU (Clermont-Ferrand)	Neurologie
Pr Pierre AMARENCO (Paris)	Neurologie		
Pr Vincent LARRUE (Toulouse)	Neurologie		
Pr Serge TIMSIT (Brest)	Neurologie		
Pr Sonia ALAMOWITCH (Paris)	Neurologie		
Pr Jean-Philippe NEAU (Poitiers)	Neurologie		
Pr Didier LEYS (Lille)	Neurologie		
Pr Fernando PICO (Versailles)	Neurologie		
Pr Xavier DUCROCQ (Nancy)	Neurologie		
Pr Maurice GIROUD (Dijon)	Neurologie		

## b - Participation de professionnels à la conception des programmes et aux enseignements :

Nom prénom	Fonction	Entreprise	Secteur activité entreprise	Heures effectuées
Dr S CROZIER	PH	CHU Pitié (Paris)		
Dr P LAVALLEE	PH	CHU Bichat (Paris)		
Dr MH MAHAGNE	PH	CHUNice		
Dr F WOIMANT	PH	CHU Lariboisière (Paris)		
Dr V DOMINGO	PH	CHU Sainte Anne (Paris)		
E SANCHEZ	Psychologue	Nancy		
JP BLETON	Masseur Kinésithérapeute	CHU Sainte Anne (Paris)		
C COUSIN	Orthophoniste	CHU Bichat (Paris)		

## 3. Publics concernés

– Conditions d'admission : Titre requis: infirmier(e)s, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, ergothérapeutes, psychologues et neuropsychologues, manipulateurs en électroradiologie, aides-soignant(e)s,

– Origine des étudiants : Ensemble des personnels paramédicaux intervenants dans la prise en charge des AVC, à savoir (liste non exhaustive) : infirmier(e)s, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, ergothérapeutes, psychologues et neuropsychologues, manipulateurs en électroradiologie, aides-soignant(e)s

## 4 – Contenu de la formation et contrôles des connaissances et des compétences

Module ou enseignement	Volume horaire effectif annuel pour l'étudiant				MCC		
	CM	TD	TP	Encadr. étudiant	Type d'épreuve (CC, CT)	Modalités des épreuves (écrit, oral, dossier...)	Nombre d'épreuves du module / enseignement
Module 1	20						
Module 2	20						
Module 3	20						
Module 4	20						

Joindre par ailleurs le règlement d'examens et MCC complet au dossier en annexe

## IV – Financement

### 1. Effectifs

Effectif minimal permettant d'atteindre l'autofinancement et en-dessous duquel la formation ne peut ouvrir :

### 2. Tarifs proposés (doit être développé à l'aide de la fiche financière Annexe A)

Type de formation	Droits universitaires (1)	Droits complémentaires (2)	Total frais d'inscription
Formation initiale	249,57	265	514,57
Formation continue financée par un organisme	249,57	670	919,57
Formation continue non financée par un organisme	249,57	670	919,57
A distance			

(1) Montant des droits nationaux selon le niveau du diplôme et l'année de référence de création du DU

(2) Montant des droits complémentaires par étudiant impliqués par l'obligation d'équilibre recettes / dépenses.